



Secrétariat

Rue d'Airmont 7
2900 Porrentruy

Tél. 032 466 88 81
secretariat@sidp.ch
www.sidp.ch

«Commune_»
«Titre»
«Prénom» «Nom»
«Fonction»
«Rue_»
«NPA» «Localité»

Porrentruy, le 14 décembre 2017

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE PERIODE LEGISLATIVE 2018-2022

«Titre»,

Nous nous référons à l'article 5 des statuts du SIDP ainsi qu'à notre courriel du 28 novembre 2017.
Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'assemblée constitutive de la législature 2018-2022 qui aura lieu le :

Mardi 16 janvier 2018 à 20h00
Bonfol, Salle communale, Place Louis-Chevrolet 74

Ordre du jour :

1. Accueil par le Président du jour *M. Philippe Christinaz*
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du p.v. du 8 décembre 2017
4. Assemblée des délégués du SIDP (art. 6 al.1)
Elire le président et le vice-président
5. Comité du SIDP (art. 6 al. 2 et art. 7 sous réserve de la validation du règlement d'organisation par le gouvernement de la République et Canton du Jura)
Elire le président et le vice-président
Elire 5 membres
6. Elire les représentants du SIDP au sein des organes suivants :
 - AJC (Association Jurassienne des Communes) comité : 3 représentants
 - AJEF (Association Jurassienne d'Economie Forestière) comité : 1 représentant
 - CAER (Centre d'Accueil Economique Régional) : 4 représentants
 - Commission de surveillance du Centre de Renfort (SIS) : 2 représentants
 - Commission de la péréquation financière : 2 représentants
 - Commission des déchets carnés : 3 représentants
 - Conférence des transports : 4 représentants
 - COPIL élargi piscine de plein air Porrentruy : 2 représentants
 - Foyer de Saint-Ursanne (conseil d'administration) : 1 représentant
 - Groupe de travail Extension décharge de Boécourt : 2 représentants
 - SEDRAC (comité) : 3 représentants

7. Elire les représentants du SIDP au sein des groupes de travail SIDP suivants :

- COFIL « Patinoire » : 5 représentants
- COFIL ELARGI « Patinoire » : 9 représentants
- COFIL PDR (Plan directeur régional) : 8 représentants
- Groupe de travail EAU A16 : 5 représentants

8. Divers

Nous nous permettons de vous rappeler l'article 5 des statuts (al 1 & 5) qui stipule que :

- *chaque commune est représentée par son maire exceptionnellement à défaut par l'un des membres de son exécutif ;*
- *l'assemblée des délégués ne peut prendre de décision valable que si les deux tiers des délégués reconnus comme tels sont présents.*

L'assemblée générale sera suivie d'un apéritif offert par le SIDP.

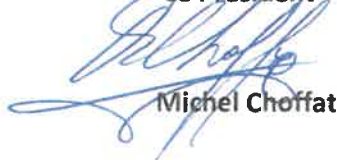
Il est proposé aux membres du comité de se réunir après l'assemblée afin de décider du calendrier des séances pour l'année 2018 (pensez à prendre vos agendas).

Nous profitons de ce courrier pour vous souhaiter de très agréables fêtes de fin d'année et beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de votre mandat politique.

D'ici là, nous vous prions d'agréer, «Titre», nos salutations les plus cordiales.

**S. I. D. P.
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU DISTRICT DE PORRENTRUY**

Le Président



Michel Choffat

La Secrétaire



Jacqueline Galvanetto

Le Président de
l'assemblée constitutive



Philippe Christinaz

Annexes :

PV du 8 décembre 2017 (vous parviendra par courriel)

Les documents suivants vous ont été adressés par courriel le 28.11.2017

- Maires 2018-2022 (coordonnées)
- Répartition politique des mairies 2018-2022
- Délégués SIDP : poste à repourvoir 2018-2022

Avec copie adressée aux présidents des fédérations de district

PDC : M. Gérard Meyer, Courchavon-Mormont ; PLR : M. Marc Meier, Asuel ; UDC : M. John Moser, Bonfol

Pour information : PCSI : M. Thomas Schaffter, Porrentruy, PS : M. Jâmes Frein, Montignez